

Subventions de démarrage ou de projets structurants

Concours 2022-2023

DATES À RETENIR

Lancement de l'appel à candidatures : **18 novembre 2022**
Date limite de soumission des projets : **17 février 2023**
Annonce des résultats : **3 avril 2023**
Octroi de la bourse : **1^{er} mai 2023**



- **Huit subventions de 15 000\$ seront accordées.**
- La subvention est valide pour un an, avec possibilité d'extension d'un an, motivée par un **court rapport d'activité** pour l'an 1 justifiant la demande de prolongation.
- À la fin du financement, **un rapport des réalisations devra être remis.**

Le dossier complet doit être entré dans un formulaire électronique

[DISPONIBLE EN LIGNE EN CLIQUANT ICI](#)

au plus tard le 17 février 2023 – 17h00 HNE

Toute demande incomplète ou soumise en retard ne sera pas considérée.

PIÈCES REQUISES

- Le formulaire de demande de subvention complété
- Le budget détaillé
- Un *curriculum vitae* (CV commun canadien FRQS, FRQNT ou FRQSC) de la ou du chercheur·euse principal·e et de toutes les cochercheur·euse·s impliqué·e·s dans la demande en un seul fichier

Pour toute question, veuillez nous écrire à l'adresse courriel : risuq@uquebec.ca

CONTEXTE

Le présent appel à projets du RISUQ vise à soutenir des projets structurants (1) favorisant la collaboration entre les membres du RISUQ issus de champs disciplinaires complémentaires et d'établissements du réseau de l'UQ différents et (2) destinés à générer des résultats pouvant servir de leviers pour l'obtention de subventions de recherche.

Le financement octroyé peut servir à couvrir les dépenses liées aux salaires, aux bourses, aux frais de déplacement et de séjour pour collaboration, au matériel et à la location d'équipement, au travail sur le terrain et à la recherche en laboratoire ainsi qu'aux frais de diffusion des connaissances.

CRITÈRES ET ADMISSIBILITÉ

- **Le ou la chercheur·euse principal·e doit être membre régulier·ère ou associé·e du RISUQ.**
 - *Dans le cas où un·e membre associé·e est désigné·e chercheur·euse principal·e, il·elle doit être accompagné·e d'un·e membre régulier·ère à titre de cochercheur·euse.*
- L'aspect innovant associé au projet, qu'il soit technique, technologique, médical ou social doit être clairement explicité.
- Les chercheur·euse·s peuvent être associé·e·s à un **maximum de deux demandes** à titre de cochercheur·euse·s, et **une seule** en tant que demandeur·euse principal·e.
- Les chercheur·euse·s qui ont une subvention active des concours précédents à titre de chercheur·euse principal·e ou qui n'ont pas transmis les rapports finaux financiers et de réalisation **ne peuvent pas postuler à ce concours.**
- Les cochercheur·euse·s **ne peuvent pas postuler à ce concours** s'ils participent à deux projets encore actifs et financés par des concours précédents ou pour lesquels les rapports finaux financier et de réalisation n'ont pas été transmis.
- Le projet doit être cohérent avec la mission et les objectifs du RISUQ.
- L'importance des retombées attendues pour les régions et populations du Québec doit être bien démontrée.

Points considérés comme des atouts

- Codirection d'étudiant·e·s.
- Établissement de nouvelles collaborations intersectorielles avec des acteur·trice·s non académiques ou de milieux de pratique ou cliniques.
- Présence des chercheur·euse·s affilié·e·s à plus d'une institution du réseau de l'UQ.
- Inclusion de cochercheur·euse·s à l'emploi d'un CISSS/CIUSSS, d'un milieu de pratique, de communautés, etc.
- Présence de cochercheur·euse·s à différentes étapes de leur cheminement de carrière (*effet de mentorat*).
- L'intersectorialité n'est pas obligatoire, mais les projets intersectoriels seront favorisés*.
- Lien avec la santé durable (santé globale) ou autres objectifs du développement durable (ODD).
- Considération de l'EDI, la science ouverte, etc.

PROCESSUS D'ÉVALUATION

Comité d'évaluation

Le Comité scientifique du RISUQ s'assurera que l'évaluation des demandes sera faite de façon objective et impartiale, et basée sur l'excellence scientifique et l'adéquation avec la mission du RISUQ.

L'évaluation sera faite à l'aide de critères d'évaluation présentés à la prochaine page. Un comité d'évaluation d'expert·e·s externes au RISUQ examinera les propositions et fera des recommandations au Comité de direction RISUQ. Les membres du comité d'évaluation devront déclarer tout conflit d'intérêts.

* **Notre définition de l'intersectorialité** : Le RISUQ adhère à une recherche et une démarche intersectorielle, en accord avec la définition qu'en font les Fonds de recherche du Québec (FRQ), soit : « **Une démarche de recherche et de collaboration qui, en vue de placer des enjeux de recherche communs sous un éclairage nouveau, réunit sur une même question de recherche des chercheurs de champs disciplinaires ressortissants d'au moins deux des trois grands secteurs couverts par les FRQ, soit : les sciences naturelles et génie ; les sciences sociales et humaines ; les arts et lettres ; la santé** ». L'approche intersectorielle dépasse « ... la simple réunion ou juxtaposition de plusieurs disciplines et secteurs (*voire l'instrumentalisation d'une discipline ou d'un secteur par l'autre*) pour résoudre un problème ou se saisir d'un objet de recherche. Dans une perspective intersectorielle, disciplines et secteurs s'engagent résolument dans une approche de recherche conjointe, co-créée, dont le mode d'opération se situe en dehors de la hiérarchisation des champs de connaissances ».

CRITÈRES

Composition de l'équipe et intersectorialité (25 %) :

- L'expérience et les réalisations des membres de l'équipe démontrent un bon potentiel.
- La complémentarité de l'équipe est bien démontrée ou présente un bon potentiel.
- La démarche intersectorielle est clairement décrite.
- Le degré d'implication des partenaires aux différentes étapes du projet est convaincant et significatif (si applicable).

Qualité du projet (40 %) :

- Aspects innovants, excellence et originalité du projet.
- Clarté de la problématique et des objectifs.
- Pertinence et rigueur de la méthodologie de recherche.
- Faisabilité en lien avec les objectifs énoncés.
- Retombées concrètes du projet (livrables clairs et pertinents).

Pertinence avec la mission et les objectifs du RISUQ (30%)

- Projet en lien direct avec la programmation scientifique/mission/objectif du RISUQ : le projet aborde les questions pertinentes démontrant l'importance du projet pour le développement du RISUQ et le mieux-être des communautés québécoises.
- Pertinence de la recherche et de ses avantages pour les communautés québécoises dans le contexte de la santé et/ou des soins et des services sociaux.
- Innovation, ODD (santé durable) (atouts).

Budget et calendrier des activités (5 %) :

- La pertinence et la justification du budget ainsi que du calendrier de réalisation sont réalistes.